



UE 6

**PLACE DE LA
MICROBIOLOGIE**

Annales

Pr. Schwoerer



Tutorat Santé Lorraine
Année 2025-2026

2023 - 2024

Un acte de biologie médicale (cochez la ou les proposition.s exacte.s) :

- A. Peut servir à dépister une maladie dans une population présumée saine.
- B. Peut permettre le diagnostic d'un cancer sans autre examen complémentaire.
- C. Peut prédire une réponse à un traitement.
- D. Doit être supervisé par un biologiste médical.
- E. Débute au moment de la mesure d'un paramètre biologique dans un fluide biologique.



Correction : 2023 - 2024

Items A, C et D sont justes

A. Vrai : Un acte de biologie médicale peut être réalisé dans un but de dépistage (chez des personnes asymptomatiques), pour identifier précocement une pathologie. Exemple : Dosage de la glycémie (hémoglobine glyquée précisément) pour le dépistage du diabète.

B. Faux : Un acte de biologie médicale ne permet pas à lui seul de poser le diagnostic d'un cancer. Il peut orienter (ex : dosage du PSA, marqueurs tumoraux, anomalies sanguines), mais le diagnostic de certitude repose toujours sur une preuve histologique (biopsie, cytologie).

C. Vrai : Certains examens de biologie médicale sont utilisés pour prédire la sensibilité ou la résistance à un traitement : Test HER2 dans le cancer du sein permet l'indication d'un traitement par trastuzumab. Ce type d'examen relève de la médecine personnalisée ou médecine de précision.

D. Vrai : Tout acte de biologie médicale (du prélèvement jusqu'à la validation du résultat) doit être réalisé ou supervisé par un biologiste médical (médecin ou pharmacien spécialisé).

E. Faux : L'acte de biologie médicale ne débute pas au moment de la mesure, mais dès le prélèvement de l'échantillon (voire sa prescription). On distingue trois phases : Pré-analytique : prescription, prélèvement, transport, identification. Analytique : mesure des paramètres. Post-analytique : validation, interprétation, transmission du résultat.

